

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

Événement : 28^e réunion du conseil d'administration de la FRA

Date : 13 - 14 décembre 2017

Lieu : Vienne

Statut : Version finale

Participants:

Membres/suppléants : Sirpa Rautio (FI, présidente), Filippo di Robilant (IT, vice-président), Elise Barbé (FR), Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden (NL), Pierre Calmes (LU), Julia Duchrow (DE, suppl.), Laura Guercio (IT, suppl.), Rainer Hofmann (CoE), Imre Juhász (HU), Krassimir Kanev (BG), Elżbieta Karska (PL), Peter Kostelka (AT), Julie Lejeune (BE), Mārtiņš Papiņš (LV), Nuno Piçarra (PT), Kertti Pilvik (EE), Lawrence Quintano (MT), Alejandro Saiz Arnaiz (ES), Harald Scheu (CZ), Tena Šimonović Einwalter (HR, suppl.), Louise Halleskov Storgaard (DK), Elisavet Symeonidou-Kastanidou (EL), Verica Trstenjak (SI), Regina Valutyte (LT, suppl.), Erik Wennerström (SE), Pavol Žilinčík (SK), Irina Zlătescu (RO)

Directeur : Michael O'Flaherty

Représentants COM : Chiara Adamo (JUST), Szabolcs Schmidt (JUST), Nathalie Stockwell (JUST)

Services opérationnels : Constantinos Manolopoulos (Chef de CS), Joanna Goodey (Chef de FJ), Ioannis Dimitrakopoulos (Chef d'ECR), Friso Roscam Abbing (Chef de FRPD), Andreas Accardo (DIR), Gabriel Toggenburg (DIR), Francesco Saverio Liguori (CS), Mario Oetheimer (FJ)

Membres excusés : Charles Banner (UK), David Joyce (IE), Imre Juhász (HU), Julija Kiršienė (LT), Heiko Sauer (DE), Eliza Savvidou (CY), Lora Vidović (HR)

Observateurs/Invités : Ixhet Memeti (FY), Han Entzinger (CS), Tatiana Termacic (CdE), Henning Stirø (AELE), Finn Denstad (AELE)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

Contents:

1	Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts.....	3
2	Adoption du projet de procès-verbal de la 27 ^e réunion du CA	3
3	- Rapport des 45 ^e et 46 ^e réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente.....	3
	- Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période de référence.....	3
4	- Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux	3
	- Cadre pluriannuel 2018-2022 : mise à jour.....	3
5	Session à huis clos.....	4
6	a) Rapport final sur l'évaluation externe 2017	4
	b) Recommandations du CA sur le suivi de l'évaluation externe	4
7	Questions financières	5
8	a) Transfert budgétaire et modification du programme de travail annuel 2017.....	5
	b) Budget rectificatif 2017	5
9	Élection des nouveaux membres des groupes de travail du CA	5
10	Stratégie 2018-2022 de la FRA.....	6
11	a) État des recettes et des dépenses 2018.....	6
	b) Document de programmation 2018-2020.....	6
12	a) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2019	6
	b) Document de programmation 2019-2021.....	6
13	Échange de vues avec le Conseil de l'Europe et coopération entre l'Agence et le CdE	7
14	Présentation des subventions de l'EEE et de la Norvège.....	7
15	Forum des droits fondamentaux (FRF) 2018.....	7
16	Point sur les activités connexes de la FRA dans les États membres.....	8
17	Examen de l'article 1 ^{er} , paragraphes 3 et 4, du règlement intérieur de l'Agence.....	8
18	Divers	8

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

1 Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

Principales conclusions :	
1.1	Aucun nouveau conflit d'intérêts n'est signalé.
1.2	Le projet d'ordre du jour est adopté.
Décision :	A. Le projet d'ordre du jour est adopté.

2 Adoption du projet de procès-verbal de la 27^e réunion du CA

Principales conclusions :	
2.1	Le projet de procès-verbal de la 27 ^e réunion du CA est adopté.
Décision :	B. Le projet de procès-verbal de la 27 ^e réunion du CA est adopté.

3 - Rapport des 45^e et 46^e réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente - Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période de référence

Principales conclusions :	
3.1	La présidente rend compte des 45 ^e et 46 ^e réunions du bureau exécutif.
3.2	Le directeur fait le point sur les activités de l'Agence depuis la 26 ^e réunion du CA et présente les réalisations récentes de l'Agence, la coopération avec les principales parties prenantes et les engagements politiques. Le CA approuve le rapport.

4 - Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux - Cadre pluriannuel 2018-2022 : mise à jour

Principales conclusions :	
4.1	La Commission fait le point sur l'évolution récente de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux. Elle souligne la référence essentielle à l'UE en tant que communauté de valeurs dans le discours du président sur l'état de l'Union, la proclamation du Socle européen des droits sociaux, l'application du cadre de l'État

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

de droit, et les procédures d'infraction en cours. Elle mentionne le colloque annuel sur les droits de la femme et le Forum sur les droits de l'enfant (consacré au thème de la détention), en approuvant les contributions de la FRA aux deux manifestations. En ce qui concerne le travail de la FRA, la Commission souligne le rôle important des enquêtes de la FRA dans l'élaboration des politiques, qualifiant d'avertissement la deuxième enquête EU-MIDIS. Elle relève aussi l'apport unique des données de l'enquête de la FRA sur les Roms pour évaluer le cadre de l'UE concernant l'intégration des Roms et celui de la future enquête sur les personnes LGBT pour sa liste d'actions relative aux personnes LGBTI.

5 Session à huis clos

Principales conclusions :

- 5.1 Les membres du conseil d'administration étudient des questions confidentielles. De plus, la présidente présente les résultats du processus de sélection pour le nouveau Comité scientifique et la liste restreinte des 21 candidats les plus éligibles établie par le BE. Cette liste sera soumise à la Commission LIBE pour son avis.

6 a) Rapport final sur l'évaluation externe 2017 b) Recommandations du CA sur le suivi de l'évaluation externe

Principales conclusions :

- 6.1 « Optimity Advisors », le contractant responsable de la deuxième évaluation externe de la FRA, présente le rapport d'évaluation final, en se concentrant sur les recommandations des évaluateurs. Selon l'évaluation, « *il y avait un très large consensus parmi les personnes interrogées lors d'entretiens et les répondants à l'enquête quant au fait que les activités existantes ont permis de répondre aux besoins de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux* ». Ils concluent que la FRA « *contribue de manière importante, et unique, à la promotion et à la protection des droits fondamentaux dans l'UE* ».
- 6.2 Le conseil d'administration examine les projets de recommandations élaborés par son groupe de travail dédié. Conformément à l'article 31 du règlement de la FRA, le conseil d'administration « *examine les conclusions des évaluations* », et « *adresse à la Commission les recommandations jugées nécessaires concernant les modifications à apporter à l'Agence, à ses méthodes de travail et à l'étendue de sa mission* ». À l'issue des discussions et des suggestions de la réunion, le CA adopte un ensemble de recommandations pour accroître encore l'efficacité, la clarté et les incidences du travail de l'Agence. Ceci inclut des recommandations spécifiques adressées à la Commission européenne au sujet de la mise à jour du règlement fondateur de la FRA, afin de le rendre conforme au traité de Lisbonne. La Commission s'abstient de prendre part à cette décision, expliquant que, conformément à l'article 31 du règlement fondateur, elle transmettra le rapport d'évaluation et les recommandations au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, et les rendra publics. Ensuite, elle étudiera aussi le rapport d'évaluation et les recommandations.

7 Questions financières

Principales conclusions :

- 7.1 Le conseil d'administration écoute un rapport de son comité budgétaire sur les questions financières, qui couvre l'exécution budgétaire 2017, les transferts budgétaires de 2017, le budget final de l'Agence pour 2018, ainsi que le projet d'estimation des recettes et dépenses pour 2019. Le comité budgétaire présente également un rapport sur la mise en œuvre de l'accord de coopération entre l'Agence et les subventions de l'EEE et de la Norvège, y compris ses implications budgétaires.

8 a) Transfert budgétaire et modification du programme de travail annuel 2017 b) Budget rectificatif 2017

Principales conclusions :

- 8.1 Le chef du département « Services administratifs » introduit une proposition de virement budgétaire du conseil d'administration. Sur cette base, le CA adopte le virement budgétaire 2017-03 et une modification y afférente du document de programmation 2017-2019.
- 8.2 Le chef du département « Services administratifs » présente la proposition de budget rectificatif 2017-01, que le conseil d'administration adopte.

Décision :

- C. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2017-03 proposé et la modification y afférente du document de programmation 2017-2019.
- D. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2017-01 proposé.

9 Élection des nouveaux membres des groupes de travail du CA

Principales conclusions :

- 9.1 Les trois membres du comité budgétaire et les sept membres du comité de rédaction du rapport annuel (AREDIT), dont le mandat débutera en mars 2018, sont élus.
- 9.2 Les trois membres actuels du comité budgétaire (Pierre Calmes, Lawrence Quintano et Erik Wennerström) sont réélus pour un second mandat qui débutera le 26 mars 2018.
- 9.3 À compter du 26 mars 2018, les membres de l'AREDIT seront les suivants : Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden, Krassimir Kanev, Julie Lejeune, Heiko Sauer, Harald Scheu, Louise Halleskov Storgaard et Elisavet Symeonidou-Kastanidou. Une correction technique des statuts de l'AREDIT est adoptée.

Décision :

- E. Pierre Calmes, Lawrence Quintano et Erik Wennerström sont réélus en tant que membres du comité budgétaire.
- F. Les membres de l'AREDIT sont élus : Jacqueline Biesheuvel-Vermeijden, Krassimir Kanev, Julie Lejeune, Heiko Sauer, Harald

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

Scheu, Louise Halleskov Storgaard et Elisavet Symeonidou-Kastanidou composeront l'AREdit à compter du 26 mars 2018.

10 Stratégie 2018-2022 de la FRA

Principales conclusions :

10.1 Les services administratifs présentent le projet de stratégie 2018-2022 de la FRA. Le conseil d'administration adopte la stratégie avec plusieurs modifications mineures introduites durant la réunion. Les nouvelles priorités stratégiques seront incluses dans le document de programmation, et constituent également le cadre du futur rapport du directeur au CA sur les progrès accomplis.

Décision : G. Le CA adopte la stratégie de la FRA 2018-2022.

11 a) État des recettes et des dépenses 2018 b) Document de programmation 2018-2020

Principales conclusions :

11.1 Les services administratifs présentent le programme de travail actualisé pour 2018, introduisant également deux modifications orales au projet A 9.5.1 « Arts et droits de l'homme » et au projet A 9.6.1 « Promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE ». Le conseil d'administration adopte l'état des recettes et des dépenses 2018 et le document de programmation final 2018-2020, y compris les modifications introduites oralement.

Décision : H. Le CA adopte l'état des recettes et des dépenses 2018 et le document de programmation final 2018-2020.

12 a) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2019 b) Document de programmation 2019-2021

Principales conclusions :

12.1 Les services administratifs exposent le programme de travail actualisé pour 2019. L'avis du comité scientifique est présenté par son président. Avec l'abstention de la Commission, le conseil d'administration adopte le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2019 et approuve le projet de document de programmation 2019-2021 (y compris le programme de travail 2019).

Décision : I. Le conseil d'administration adopte le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2019 et approuve le projet de document de programmation 2019-2021.

13 Échange de vues avec le Conseil de l'Europe et coopération entre l'Agence et le CdE

Principales conclusions :

- 13.1 Tatiana Termacic, du Conseil de l'Europe, s'adresse au CA et présente les activités pertinentes du Conseil de l'Europe et sa coopération avec l'Agence. Elle souligne la collaboration très fructueuse entre les deux organisations dans de vastes domaines, tels que les migrations, les droits sociaux et la discrimination et l'intégration. Elle mentionne également le travail croissant consacré au caractère transversal des droits fondamentaux et à la discrimination multiple, et le rôle important de l'éducation dans ce contexte. Elle souligne que la sécurité, et notamment la surveillance et la protection des données, sont une source majeure de préoccupation mutuelle pour les deux organisations, de même que le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile.
- 13.2 M^{me} Termacic évoque également les futures activités de coopération, tel le « système d'information européen pour les droits fondamentaux » (EFRIS).

14 Présentation des subventions de l'EEE et de la Norvège

Principales conclusions :

- 14.1 Henning Stirø, directeur de l'Office pour le mécanisme financier de l'EEE, prend la parole et fournit au CA un aperçu des priorités des subventions de l'EEE et de la Norvège liées au droits fondamentaux, et de la coopération avec l'Agence.
- 14.2 Le CA est informé de la signature d'un échange de lettres entre l'Agence et l'Office pour le mécanisme financier, qui fixe les modalités de coopération entre les deux institutions. La FRA fournira des conseils stratégiques sur les programmes en Grèce, en République tchèque et dans un autre État bénéficiaire des subventions de l'EEE et de la Norvège. Elle soutiendra en particulier l'élaboration et l'application des programmes d'inclusion des Roms, en s'appuyant sur sa vaste expérience dans ce domaine.

15 Forum des droits fondamentaux (FRF) 2018

Principales conclusions :

- 15.1 Les services administratifs présentent le concept et les partenaires clés pour le Forum des droits fondamentaux de 2018. Le Forum se tiendra du 25 au 27 septembre à Vienne, autour du thème général de l'« appartenance ». Le conseil d'administration est invité à participer au forum.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

16 Point sur les activités connexes de la FRA dans les États membres

Principales conclusions :

- 16.1 Plusieurs membres du CA rendent compte des activités qu'ils ont menées au nom de la FRA à l'échelle nationale.

17 Examen de l'article 1^{er}, paragraphes 3 et 4, du règlement intérieur de l'Agence

Principales conclusions :

- 17.1 Cette discussion est reportée. En effet, la révision périodique du règlement intérieur doit être examinée par le bureau exécutif en 2018.

18 Divers

Principales conclusions :

- 18.1 Le CA approuve la décision du directeur d'instaurer une présence de la FRA en Grèce, dans l'attente d'une consultation avec la Commission européenne.

Date de la prochaine réunion : 15-17 mai 2018

Approuvé le :	18.6.2018
Par la présidente :	<i>Sijja Rautio</i>